

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-01
Vote des taux 2025
d'imposition des taxes
locales 1/2

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
13

Nombre de votants
17

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250404-D2025_01-DE



Le quatre avril de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 26 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK,. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE, Philippe TERNOY, Julien MACKÉ

Absents excusés et représentés : Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Monsieur CLEENEWERCK, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Angélique LEMORT a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Jean Bernard BACK

Absent excusé : Eric VANTORRE, Doriane BROUTIN

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition,

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principale mais la maintient pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, qui rappelle notamment l'augmentation des bases fiscales, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, donc de reconduire les taux appliqués.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2025 :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.45 %	41.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.65 %	48.65 %
Taxe d'habitation		18.29%

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-01
Vote des taux 2025
d'imposition des taxes
locales
2/2

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents

Nombre de votants

Voté à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215904996-20250404-D2025_01-DE



Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE : 499 REXPOEDE
ARRONDISSEMENT : 59 DUNKERQUE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DUNKERQUE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	832
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	13 446
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux	7 783
Taxe foncière non bâtie	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	82 464
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	22 873
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	35 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	7 731
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,234295
d. Taux FB commune 2020	22,16
e. Taux FB département 2020	19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,89	117,23	5,46000	5,46000	111,77	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,05	57,86	144,65	16,56000	16,56000	128,09	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	91,70	16,78000	16,78000	74,92	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	20,80
b. Taux maximum de la majo	1,39

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>
b. Communal	>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,4

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le



ID : 059-215904996-20250404-D2025_01-DE



COMMUNE : 499 REPOEDE
 ARRONDISSEMENT : 59 DUNKERQUE
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DUNKERQUE

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 203 335	41,45	111,77	1 236 000	512 322		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	129 615	48,65	128,09	132 000	64 218		
Taxe d'habitation (TH)	42 590	18,29	74,92	35 400	6 475		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	583 015		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration votés 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH votés 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	583 015 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			22 061	0	8 480	123 185	153 726

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		153 726		



A LILLE
 Le 13 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ

Le
 Pour la Préfecture,

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
 Reçu en préfecture le 07/04/2025
 Publié le
 ID : 059-215904996-20250404-D2025_01-DE

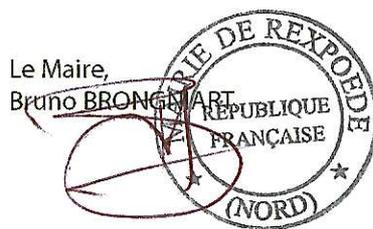


COMMUNE
DE
REXPOËDE

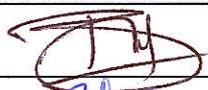
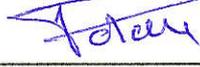
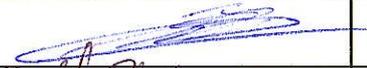
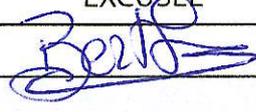
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 
ID : 059-215904996-20250404-D2025_01-DE



Date de convocation : le 26 mars 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller	EXCUSEE	
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère	EXCUSEE	
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	BRONGNIART Bruno
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	CLEENEWERCK Jean-Luc
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère		BACK J.B
LEMORT	Angélique	Conseillère	EXCUSEE	RYCKELYNCK Régine
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-02
COMPTE FINANCIER
UNIQUE (CFU)
PROVISoire 2025
1/3

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
13

Nombre de votants
17

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de **REXPOËDE**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250404-D2025_02-DE



*Le quatre avril de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 26 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE, Philippe TERNOY, Julien MACKÉ

Absents excusés et représentés : Madame Céline CAMPÉL a donné pouvoir à Monsieur CLEENEWERCK, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Angélique LEMORT a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Jean Bernard BACK

Absent excusé : Eric VANTORRE, Doriane BROUTIN

Ce point n'appelle pas de vote

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint aux finances rappelle que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Ce jour, Les échanges entre la Mairie et le Service de Gestion Comptable n'a pas permis d'avoir le compte de gestion définitif.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-02
COMPTE FINANCIER
UNIQUE (CFU)
PROVISOIRE 2025
2/3

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
13

Nombre de votants
17

**Il est demandé au Conseil de prendre connaissance
du budget principal dressé pour l'exercice 2024.**

Le résultat de clôture est à affecter par le Conseil Municipal dans une prochaine délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la commission des finances qui s'est déroulée le 20 mars 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil municipal,

PREND CONNAISSANCE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) PROVISOIRE 2024

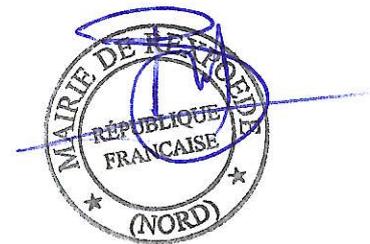
Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le **compte de gestion provisoire**

ID : 059-215904996-20250404-D2025_02-DE

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-02
COMPTE FINANCIER
UNIQUE (CFU)
PROVISOIRE 2025
3/3

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
13

Nombre de votants
17

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le **PROVISOIRE 2024**
ID : 059-215904996-20250404-D2025_02-DE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
002 résultat fonctionnement reporté		
013 atténuations de charges	35 000.00 €	23 015.89 €
70 Produits de service	150 156.83 €	126 992.88 €
73 impôts et taxes	148 402.00 €	143 393.79 €
731 Fiscalité locale	728 697.00 €	718 138.00 €
74 dotations et participations	756 397.00 €	688 923.56 €
75 autres produits de gestion courante	91 531.00 €	54 118.73 €
77 produits exceptionnels	0.00 €	991.20 €
TOTAL DES RECETTES	1 910 183.83 €	1 755 574.05 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
002 résultat fonctionnement reporté		
11 Charges à caractère général	505 459.00 €	500 748.25 €
12 Charges du personnel	982 400.00 €	968 311.47 €
14 Atténuation de produits	39 175.00 €	33 160.27 €
65 Autres charges de gestion courante	220 507.00 €	217 173.56 €
67 charges exceptionnelles	55 390.00 €	53 911.58 €
68 Provisions	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 802 931.00 €	1 773 305.13 €
023 Virement à la section d'investissement	97 616.83 €	0.00 €
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 910 183.83 €	1 773 305.13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	363 434.19 €	358 208.61 €
13 subventions d'investissement	532 088.79 €	370 562.16 €
TOTAL RECETTES REELLES	895 522.98 €	728 770.77 €
021 - virement de la section fonctionnement	97 616.83 €	0.00 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 002 775.81 €	728 770.77 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	530 997.68 €	530 997.68 €
16 emprunts et dettes assimilés	106 643.19 €	106 643.19 €
21 immobilisations corporelles	119 034.22 €	28 078.03 €
23 immobilisations en cours	246 100.72 €	209 302.53 €
TOTAL DES DEPENSES	1 002 775.81 €	875 021.43 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES (provisoire)	728 770.77 €	1 755 574.05 €
DEPENSES (provisoire)	344 023.75 €	1 773 305.13 €
RESULTAT (provisoire)	384 747.02 €	-17 731.08 €
Report de l'exercice 2022	-530 997.68 €	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024 (provisoire)	-146 250.66 €	-17 731.08 €
Différence entre les Restes à réaliser	11 598.52 €	-7 413.49 €
RESULTAT CUMULE (provisoire)	-134 652.14 €	-25 144.57 €
RESULTAT FINAL 2024		-159 796.71 €

CM DU 4/04/2025

Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

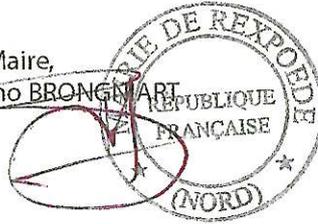
Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250404-D2025_02-DE

S²LOW

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



Date de convocation : le 26 mars 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller	EXCUSEE	
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère	EXCUSEE	
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	BRONGNIART Bruno
CAMPTEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	CLEENEWERCK Jean-Luc
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère		Back J.B
LEMORT	Angélique	Conseillère	EXCUSEE	RYCKELYNCK Régine
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-03
Vote du BUDGET PRIMITIF
2025
1/2

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
13

Nombre de votants
17

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215904996-20250404-D2025_03-DE



Le quatre avril de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 26 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE, Philippe TERNOY, Julien Macke

Absents excusés et représentés : Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Monsieur CLEENEWERCK, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Angélique LEMORT a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Jean Bernard BACK

Absent excusé : Eric VANTORRE, Doriane BROUTIN

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances des 20 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire délégué aux finances et au budget,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel qu'il a été présenté ce jour, l'arrêtant définitivement à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2025	1 938 966.12 €
Dépenses 2025	1 938 966.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2025	544 765.79 €
Dépenses 2025	544 765.79 €

L - **DIT** que l'ensemble de ces montants est repris dans le document joint à la présente délibération.

Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-03
Vote du BUDGET PRIMITIF
2025
2/2

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents

Nombre de votants

BUDGET PRIMITIF 2025 CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le **04 AVRIL 2025**

ID : 059-215904996-20250404-D2025_03-DE



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025
013 atténuations de charges	35 000.00 €	23 015.89 €	43 910.00 €
70 Produits de service	150 156.83 €	126 992.88 €	168 355.12 €
73 impôts et taxes	148 402.00 €	143 393.79 €	148 480.00 €
731 Fiscalité locale	728 697.00 €	718 138.00 €	728 697.00 €
74 dotations et participations	756 397.00 €	688 923.56 €	756 993.00 €
75 autres produits de gestion courante	91 531.00 €	54 118.73 €	92 531.00 €
77 produits exceptionnels	0.00 €	991.20 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 910 183.83 €	1 755 574.05 €	1 938 966.12 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025
11 Charges à caractère général	505 459.00 €	500 748.25 €	480 510.54 €
12 Charges du personnel	982 400.00 €	968 311.47 €	971 338.00 €
14 Atténuation de produits	39 175.00 €	33 160.27 €	33 160.00 €
65 Autres charges de gestion courante	220 507.00 €	217 173.56 €	219 072.00 €
66 charges financières	55 390.00 €	53 911.58 €	70 000.00 €
68 Provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 802 931.00 €	1 773 305.13 €	1 774 080.54 €
023 Virement à la section d'investissement	97 616.83 €	0.00 €	164 885.58 €
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 910 183.83 €	1 773 305.13 €	1 938 966.12 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	363 434.19 €	358 208.61 €	90 445.87 €
13 subventions d'investissement	532 088.79 €	370 562.16 €	89 434.34 €
16 emprunt auprès des établissements financiers	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	895 522.98 €	728 770.77 €	379 880.21 €
021 - virement de la section fonctionnement	97 616.83 €	0.00 €	164 885.58 €
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	9 636.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	107 252.83 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 002 775.81 €	728 770.77 €	544 765.79 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	VOTE 2025
16 emprunts et dettes assimilés	106 643.19 €	106 643.19 €	164 895.58 €
21 immobilisations corporelles	119 034.22 €	28 078.03 €	379 870.21 €
23 immobilisations en cours	246 100.72 €	209 302.53 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	471 778.13 €	344 023.75 €	544 765.79 €

CM DU 4/04/2025

Le Maire,

Erno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE

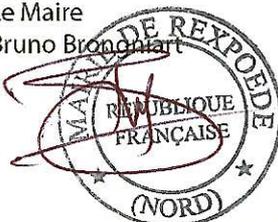
VOTE DU BUDGET

EMARGEN

Présenté par Monsieur le Maire,
le 4 Avril 2025 à Rexpoëde
Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire le 4 avril 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215904996-20250404-D2025_03-DE

Le Maire
Bruno Brongniart



Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTE
pour : 17
contre : 0
abstention : 0
Date de convocation : le 26 mars 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller	EXCUSEE	
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère	EXCUSEE	M. JB BACK
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	BRONGNIART Bruno
CAMPEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	CLEENEWERCK Jean-Luc
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère	EXCUSEE	M. JB BACK
LEMORT	Angélique	Conseillère	EXCUSEE	RYCKELYNCK Régine
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250404-D2025_03-DE

S²LOW



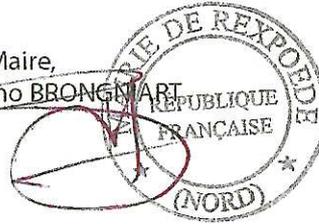
COMMUNE
DE
REXPOËDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

EMARGEMENT

Le Maire,

Bruno BRONGNIART



Date de convocation : le 26 mars 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller	EXCUSEE	
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère	EXCUSEE	
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	BRONGNIART Bruno
CAMPTEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	CLEENEWERCK Jean-Luc
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère		BACK J.B
LEMORT	Angélique	Conseillère	EXCUSEE	RYCKELYNCK Régine
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-04

Adhésions et subventions
versées par la commune
1/2

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
13

Nombre de votants
17

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de **REXPOËDE**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250404-D2025_04-DE



*Le quatre avril de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 26 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE, Philippe TERNOY, Julien MACKÉ

Absents excusés et représentés : Madame Céline CAMPÉL a donné pouvoir à Monsieur CLEENEWERCK, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Madame Angélique LEMORT a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Jean Bernard BACK

Absent excusé : Eric VANTORRE, Doriane BROUTIN

DELIBERATION

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées en annexe.

Il y a lieu de délibérer pour fixer l'autorisation maximale de dépense concernant les subventions attribuées aux associations pour l'année 2025, selon le détail repris en annexe.

La subvention pourra être versées en plusieurs fois, sous réserve de justifier des sommes allouées avant de pouvoir percevoir le versement suivant.

De plus, il est proposé au conseil municipal de maintenir les adhésions à :

- L'amicale du personnel territorial de la CCHF : 55 € par adhérents actifs ou retraités
- Flandre verdoyante et fleurie : 0,07 € par habitant
- ADMR : 1 000 € pour l'année.

De même, l'OGEC de l'école Sainte Gertrude percevra un forfait communal de 525 € par enfants rexpödois scolarisés.

La coopérative de l'école Victor Hugo percevra une subvention maximale de 1 750 € afin de financer les sorties scolaires de l'année 2024-2025, soit un budget de 250 € par classe, sur présentation des justificatifs de sortie.

La paroisse pourra bénéficier d'un versement à hauteur de 2 850 €, pour l'entretien des bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions aux associations et les adhésions selon le détail en annexe pour un montant total de 68 465 €.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2025-03
Adhésions et subventions
versées par la commune
2/2

Date de convocation
26 mars 2025

Date d'affichage de la
convocation
26 mars 2025

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents

Nombre de votants

DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 059-215904996-20250404-D2025_04-DE

ASSOCIATION	Pour mémoire Autorisation maximale de dépenses 2024	VOTE Autorisation maximale de dépenses 2025
ADMR	1 000.00 €	1 000.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	1 210.00 €	1 285.00 €
AMICALE VICTOR HUGO		1 500.00 €
ARCHERS ST SEBASTIEN	500.00 €	500.00 €
ASR FOOT	4 000.00 €	4 000.00 €
ASR GYM ET DANSE	8 000.00 €	8 000.00 €
CLUB DES AINES	1 000.00 €	1 000.00 €
COMITES DES FETES	9 000.00 €	11 000.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	6 000.00 €	6 000.00 €
FANFARE COMMUNALE	4 000.00 €	4 000.00 €
FLANDRE VERDOY ET FLEURIE	138.39 €	155.00 €
OGEC ST GERTRUDE	20 475.00 €	21 525.00 €
Voyage SG	3 032.00 €	0.00 €
PAROISSE	2 850.00 €	2 850.00 €
REXPRESSION	1 200.00 €	1 200.00 €
REXPODINGUE	600.00 €	600.00 €
ZANNEKIN	6 000.00 €	0.00 €
ARCHE MIA	600.00 €	600.00 €
LUDI PHENIX		
REXPOEDE HISTOIRE(S) et PATRIMOINE RHP	400.00 €	400.00 €
APEL Sainte Gertrude		
Coopérative école Vicor Hugo	1 750.00 €	1 750.00 €
CULTURE EN CAMPAGNE		
SKULDA Compagnie Médiévale Fantastique	300.00 €	300.00 €
BILLARD CLUB REXPOEDOIS		800.00 €
TOTAL	71 755.39 €	68 465.00 €

CM DU 4/04/2025

Le Maire,





COMMUNE
DE
REXPOËDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

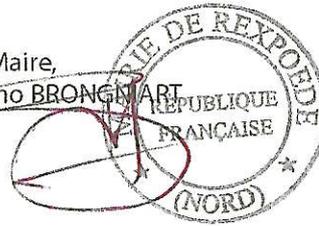
Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215904996-20250404-D2025_04-DE

S²LOW

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



Date de convocation : le 26 mars 2025

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller	EXCUSEE	
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère	EXCUSEE	
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère	EXCUSEE	BRONGNIART Bruno
CAMPTEL	Céline	Conseillère	EXCUSEE	CLEENEWERCK Jean-Luc
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère		BACK J.B
LEMORT	Angélique	Conseillère	EXCUSEE	RYCKELYNCK Régine
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKÉ	Julien	suppléant		